

BULLETIN BIMESTRIEL

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - 01 45 51 34 14

Vivre les vacances



Les vacances ! Beaucoup en rêvent, d'autres les craignent : isolement accru car famille et ami(e)s s'éparpillent, les courses sont plus difficiles à faire, la température plus oppressante, l'absence du médecin habituel cause d'anxiété ; l'ensemble de ces facteurs rend l'approche de l'été quelque peu angoissante. C'est à ces amies-là que s'adressent tout d'abord nos vœux pour ces semaines estivales. Nos vœux car, et le conseil d'administration et aussi toutes les autres joignent les leurs aux miens.

Celles, qui par contre attendent des vacances – quoique nous soyons toutes des « retraitées » – espèrent un changement d'air, une coupure de la vie quotidienne, peut-être l'occasion d'un regroupement familial et amical, un ressourcement dans une maison délaissée depuis un an, des lectures plus suivies, voire des voyages encore possibles. Toutes celles-là n'oublient pas les « abandonnées » provisoires et savent qu'une carte postale, un appel téléphonique font toujours plaisir.

Pour nos « militantes », toutes celles qui œuvrent dans le cadre de l'ADIR ou dans d'autres associations, les vacances sont l'occasion de se reposer avec bonne conscience, de se dispenser de charges certes enrichissantes mais parfois trop lourdes. Un camarade m'écrivait récemment « j'ai quitté Paris depuis une semaine, il pleut sans arrêt, mes promenades sont mouillées, mais j'ai besoin de sortir de l'ambiance d'Auschwitz ». Et c'est vrai que, s'il y a plus de 55 ans nous avons vécu deuils et abominations, il faut aujourd'hui prendre sur nous pour perséverer dans nos devoirs de mémoire indispensables et peut-être l'une de nos raisons de vivre.

Denise Vernay
(suite p. 2)

4 °P. 4616

VOYAGE À RAVENSBRÜCK

Qui d'entre nous aurait pensé que nous serions à Ravensbrück en l'an 2000 pour commémorer le 55^e anniversaire de notre libération ?

Ce voyage fort bien organisé, nous le devons à Annette Chalut. Un groupe de 45 personnes réparties entre deux hôtels, l'un à Fürstenberg, l'autre dans la forêt à Lychen, mais toutes réunies pour les repas et bien sûr les visites.

Le plus émouvant de ce pèlerinage a été la participation importante des jeunes générations. Christiane Rème y avait entraîné une partie de sa famille, Paulette Redouté ses petites-filles et d'autres dont le nom m'échappe les leurs. De quoi émouvoir les 14 « anciennes » !

Sachsenhausen était inscrit au programme de l'après-midi de notre arrivée. Grâce à M. Gouffaud, un ancien déporté, nous avons eu une visite très intéressante de ce « camp modèle » ouvert dès 1934 pour les opposants allemands de tous genres.

15 avril, entièrement consacré à Ravensbrück.

Tôt le matin, nous nous y sommes rendus, empruntant le dernier parcours, cette partie de route pavée par les détenues, bordée de « coquettes » villas SS avec vue sur le lac... décidément très beau !

Madame Jacobbeit, la responsable du musée, nous y attendait (l'ancienne Kommandantour). A notre intention, elle avait délégué de jeunes étudiants comme interprètes pour nous accompagner, très sympathiques.

En franchissant le portail d'entrée du camp, Christiane Rème avec humour a évoqué l'arrivée des 27000, de nuit, en février 1944, dans ce lieu « fantasmagorique sur une autre planète ».

Quels changements survenus depuis 1995 ?

A gauche de la *Lagerstrasse*, l'emplacement du *Revier* a été débarrassé des constructions russes, à droite, un marquage des *Blocks* est en cours... mais comment expliquer aux jeunes, que la *Lagerstrasse* actuelle avec ses arbres était à l'époque sinistre dans son dénuement avec son sol de mâchefer écrasé ?



L'Uckermark. Les limites sont encore incertaines (photo Fr. Robin)

Pour la première fois, nous avons été admis à pénétrer dans la *Schneiderei*, zone clôturée et cadenassée, en bout de la *Lagerstrasse*, qui composait les *Betrieb* de la couture et de la fourrure. Actuellement, l'un d'eux est en cours d'aménagement à des fins de musée.

L'après-midi, inauguration d'une plaque apposée sur une villa SS restaurée par la ville de Fürstenberg et attribuée à l'Amicale allemande.

Dans un local voisin, au milieu d'une exposition, nous avons assisté à la projection du film de Loretta Walz, réalisé uniquement avec des témoignages de survivantes : remarquable (*).

Enfin, le plus important, départ pour Siemens et le *Jugendlager*. Pour y parvenir, nous avons contourné le camp : impression d'immensité... Combien d'hectares, Ravensbrück et ses dépendances recouvriraient-ils ?

De Siemens, il ne subsiste qu'une vaste friche clôturée avec, à l'intérieur, une plaque en allemand indiquant que dans ce lieu des détenues avaient été contraintes à un travail forcé. Nous avons dû beaucoup insister pour que le portail nous soit ouvert et nous avons pu y déposer des fleurs.

Nouveau départ pour le *Jugendlager* d'accès difficile. Derrière encore une clôture, une vaste clairière au sol cahotique, recouvert d'herbes folles et au loin un bois... Nous sommes à *Uckermark* où tant de nos campagnes sont « montées » pour y mourir et dans quelles conditions... En silence nous sommes entrés et réunis autour de la plaque rappelant le lieu ; nous nous sommes recueillis et des fleurs furent déposées.

Madame Romang, une Lorraine, qui en est « redescendue » y a évoqué son bref séjour.

Un panneau signale l'emplacement des fouilles actuellement recouvertes. Un sentiment d'abandon et de provisoire se dégage de l'ensemble. Quand ces lieux de mémoire pourront-ils être honorés comme tels ?

Au retour, nous sommes passés à proximité de l'emplacement du camp des hommes.

Le 16 avril, jour de la commémoration officielle, nous étions très nombreux, venus d'un peu partout et spécialement des pays de l'Est : Pologne, Hongrie, Ukraine, Bielorussie, ... Tout le Ravensbrück concentrationnaire était représenté... aussi grande émotion de retrouver des visages familiers après tant d'années !

Profitant d'un temps libre, nous nous sommes rendus au *Bunker* : avec satisfaction, nous avons constaté le bon fonctionnement du

(suite de la p. 1)

Mais heureusement il y a les amies d'alors, les amitiés nouées depuis le camp, ces liens exceptionnels que nous devons à ce partage de l'incommunicabilité.

Alors à toutes disons bien haut sans hésiter très bonnes vacances, avec la perspective joyeuse de se retrouver nombreuses les 7 et 8 septembre lors de notre rencontre interrégionale en Bretagne.

D. V.

film sur D.V.D. en boucle ; d'une durée de trois minutes et demie installé dans la cellule française la veille par les bons soins d'Annette Chalut.

A 11 heures, accueil officiel de Mme Rosel Vadhera-Jonas au nom de l'Amicale allemande et de Madame Appel, maire de Fürstenberg, puis allocutions du Dr Knoblich, président du Landtag du Brandenburg, d'Annette Chalut, présidente du Comité international (voir ci-après), de Mme Müller et d'Alicja Gawlikowska, une Polonaise. De jeunes Français se sont aussi exprimés. Ces discours alternaien avec des chants et des musiques de l'orchestre « *Esther Bejarano et Coincidence* ».

Tout de suite après, rassemblement au Mémorial. L'Amicale de Ravensbrück et

l'ADIR y déposèrent une gerbe ainsi qu'au crématoire et devant le couloir des exécutions.

Quelques-uns ont pu pénétrer dans la partie du camp encore fermée pour aller se recueillir devant le panneau marquant l'emplacement de la tente.

Un repas en plein air ou abrité nous a été offert et a permis de nombreuses rencontres. Des jeunes ont pu poser des questions. Maintenant, nous voudrions les entendre... la parole leur est donnée. Nous les remercions d'avoir ainsi accompagné leurs grand-mères !

Françoise Robin

(*) Il est possible de se procurer la cassette de Loretta Walz auprès de : Heine Buch. Schluterstrasse 1 - 20146 Hambourg. 208 F à verser au CCP Nancy, N° 384794 G.



Allocution de la Présidente du Comité International de Ravensbrück

Annette Chalut après avoir salué les autorités présentes enchaîne :

Mes amies du Comité International de Ravensbrück, mes amies déportées de toute nationalité, vos familles, vos amis, les jeunes qui participent à ce voyage pour découvrir le camp de concentration de femmes de Ravensbrück et le faire connaître, je m'adresse à vous tous en ce 55^e anniversaire de la libération du camp, au nom de toutes les anciennes prisonnières survivantes, au nom de toutes celles qui y sont mortes, depuis les nouveau-nés morts en bas âge, les malades laissées sans soins, les personnes âgées, les fusillés dans le couloir de la mort, les assassinées dans la chambre à gaz et les exterminées par des travaux au-dessus de leurs forces, les mortes de faim et de fatigue. Je n'oublie pas les Polonaises et Tziganes victimes des expérimentations.

Découvrez la solidarité qui nous a unies dans la souffrance pour résister à l'oppression nazie et surmonter cette déchéance humaine recherchée par nos gardiens.

Ce camp que vous avez visité n'est pas encore totalement réaménagé depuis que les

troupes russes l'ont quitté après 50 ans d'utilisation.

Les roseaux du lac étaient un lieu barbare de travail dans l'eau, pour les cueillir et les tresser, même par grand froid, on s'y blessait, on y tombait. L'emplacement des baraqués n'est pas encore marqué au sol, seules des pancartes sont installées sur le mâchefer ; nous voudrions reconstituer une baraque témoin de toutes les atrocités. Aidez-nous à l'obtenir !

Le *Jugendlager-Uckermark* où ont été pratiquées des sélections, la *Schneiderei* où travaillaient nos camarades dans des ateliers de couture, qui a été restaurée, Siemens où s'effectuait un travail spécifique pour l'armée allemande, le camp des hommes peu connu. C'était là notre vie quotidienne.

55 ans ont passé, rien ne peut être oublié, rien n'est oublié.

Nos descendants doivent tout connaître de notre passé pour essayer d'éviter le retour de tels événements. C'est pourquoi nous devons être très vigilants.

Merci de votre attention.

Applaudissements prolongés.

Des Jeunes à Ravensbrück

Trois petites-filles de notre amie Paulette Redouté, déléguée pour la Bretagne, ont accompagné leur grand-mère à Ravensbrück et ont bien voulu nous adresser les quelques lignes ci-dessous :

Nous avions connaissance, par les témoignages, de la vie du camp. Néanmoins, nous n'arrivions pas à imaginer la réalité de la déportation.

Notre arrivée au camp nous a marquées par l'atmosphère pesante et silencieuse mais également par les différents témoignages, tous enrichissants. Chacun d'entre eux nous éclairait sur l'évolution de la vie du camp. Comment ne pas être émues par tous ces survivants victimes de ces atrocités ?

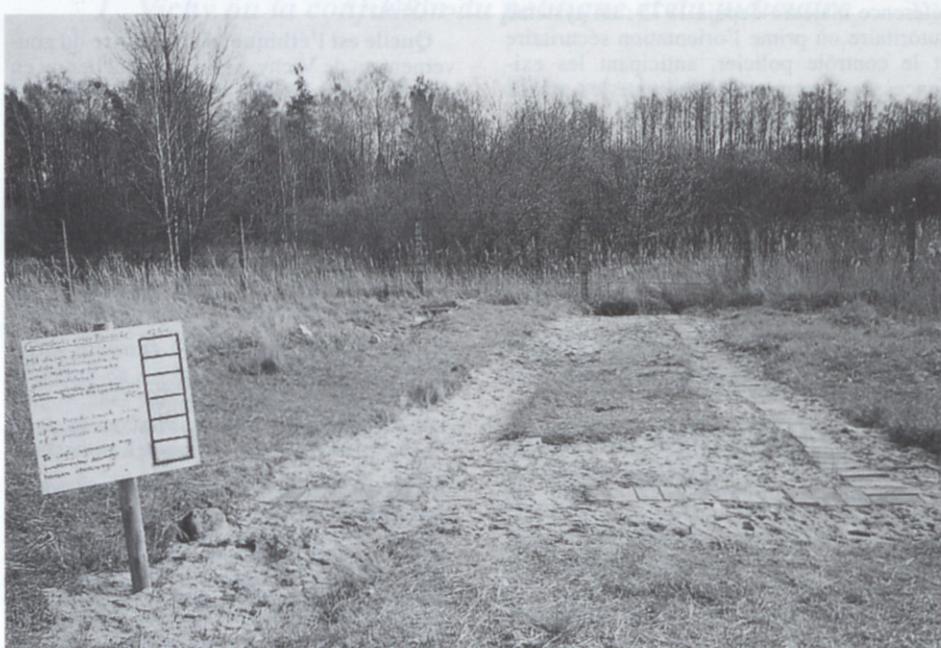
Il était important pour nous d'être présentes, de visualiser les lieux conservés intacts depuis 55 ans (prison, fours crématoires).

La cérémonie a permis de rassembler dans ce lieu de mémoire les déportées de toutes nationalités, ce qui nous a fait prendre conscience que les souvenirs restent vifs dans les mémoires.

Nous avons été surprises de constater l'investissement des jeunes Allemands qui furent nos guides lors des visites et qui participent activement aux fouilles à l'intérieur du camp.

Ce voyage a ravivé notre sentiment sur le devoir de mémoire. Toutefois, nous espérons que les projets de rénovation du camp seront menés à terme afin que les générations futures n'aient pas connaissance de cette période seulement à travers les livres d'histoire.

Julie, Anne-Fanny et Sophie Redouté



Les fouilles refermées au Jugendlager-Uckermark (Photo Fr. Robin).

CHRONIQUE DES LIVRES

Trois livres d'aventures de guerre

*Les volontaires de l'aube**. Il s'agit de ceux qui ont dit « non » dès juin 1940. L'auteur a retrouvé les parcours extraordinaires, toujours risqués, de nombre de jeunes qui ont cherché à tous prix à rejoindre l'Angleterre. Certains y ont laissé leur vie. Chaque récit est bref, mais bien documenté et passionnant.

*La plastiqueuse à bicyclette***. Jeanne Bohec avait 21 ans et travaillait depuis peu comme aide-chimiste dans une poudrerie de sa Bretagne natale quand soudain, le 18 juin, on annonce que les Allemands approchent. La jeune fille part immédiatement pour le port de commerce de Brest et trouve à s'embarquer pour l'Angleterre. Après des mois d'engagement sans grand intérêt dans les forces féminines, elle est embauchée dans un service technique de l'armement chargé de rechercher les meilleures manières de fabriquer des engins de sabotage à partir de produits courants pouvant être achetés chez un pharmacien ou un droguiste. Explosifs, engins à retardement, détonateurs, succédanés de cordon Bickford, tels furent les secrets de fabrication auxquels Jeanne Bohec s'initia. Elle réussit ensuite à se faire parachuter dans le Morbihan où elle enseigna ses techniques de sabotage à de nombreux maquisards. Au cours de ses souvenirs transparaît une personnalité droite, simple, courageuse, très attachante.

*Les jours sombres****. La jeune Fey von Hassel est la fille d'un diplomate allemand, antinazi de la première heure, Ulrich von Hassel, qui était ambassadeur d'Allemagne à

Rome juste avant la guerre. Fey épouse un riche italien en 1940 et va vivre dans le beau domaine de sa belle-famille, dans la montagne au nord de Venise – Bonheur – Naissance de deux fils. Mais en 1943 l'Italie signe un armistice avec les Alliés, et les Allemands déferlent, occupent, arrêtent. En août 1944, le père de Fey est arrêté en Allemagne, jugé et pendu. En septembre, c'est elle que la Gestapo arrête, comme « famille » de criminel, et elle est emmenée en Allemagne avec ses deux petits garçons qu'on lui enlève brutalement à Innsbrück. Elle est alors jointe à un groupe d'otages (parmi lesquels Léon Blum et sa femme) que la Gestapo transfère de camp en camp. Jamais ils ne sauront s'ils vont être exécutés ou non, mais ils seront finalement libérés en mai 1945. Pendant des mois, Fey cherche en vain ses petits garçons envoyant messages sur messages dans une Europe en plein chaos. En octobre enfin, elle apprend que sa mère les a retrouvés.

Ce livre se lit comme un roman, mais tous les faits ont été dûment vérifiés.

* Philippe Lacarrière. *Les volontaires de l'aube*. Ed. du Félin, Coll. Résistance, 1999, 139 F.

** Jeanne Bohec. *La plastiqueuse à bicyclette*. Ed. du Félin, Coll. Résistance, 1999, 120 F.

*** Fey von Hassel. *Les jours sombres*. Ed. Denoël, 140 F.



Deux autobiographies d'anciennes déportées

*Toute une vie de résistance**. Marie-Jo Chombart de Lauwe retrace toute sa vie, consacrée à une lutte tenace contre l'injustice : lutte pour la libération de la France, lutte pour la dignité conservée à Ravensbrück (d'où elle réussit à ramener sa mère), lutte pour la justice sociale dans sa vie professionnelle, lutte pour la mémoire de la déportation dans sa vie de militante. Une vie exemplaire qui donne à méditer.

*Les voix de la mémoire***. Violette Maurice est poète. Dès son adolescence, elle écrit. Elle écrira au camp, elle écrit encore aujourd'hui. Son livre devrait avoir pour titre *Eloge de la poésie*. Ses textes et poèmes sont scandés par les interventions de son amie Marielle Larriaga : Violette a nourri sa vie de son indicible souffrance en camp de concentration ; son « obsédante fidélité aux mortes qu'elle a laissées là-bas la fait lutter aujourd'hui contre toutes les haines, contre tous les racismes, contre toutes les misères ».

A. P.-V.

* Marie-Jo Chombart de Lauwe. *Toute une vie de résistance*. Ed. Graphein-F.N.D.I.R.P., 1998, 110 F.

** Violette Maurice, Marielle Larriaga. *Les voix de la mémoire*. Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1999, 125 F.

Ces livres sont en vente au siège de l'A.D.I.R.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 2000 (suite)



GENEVIEËVE DE GAULLE ANTHONIOZ introduit la conférence de Mme Corinne Jaladieu, agrégée d'Histoire, qui prépare une thèse sur les Centrales de Rennes et Eysse. A notre demande elle a bien voulu étendre ses recherches aux prisons de France, sur lesquelles nous avons bien peu de connaissance.

CORINNE JALADIEU, après avoir remercié Geneviève pour sa présentation et l'accueil reçu auquel elle est très sensible, précise que ce sujet est particulièrement inexploré.

Un sujet inexploré

L'histoire des prisons de Vichy s'insère dans l'histoire carcérale de la France, dans celle de la répression du régime collaborateur et de l'occupant.

Le champ pénitentiaire est un terrain d'études relativement récent pour la recherche historique ; Michel Foucault¹ en a été l'un des initiateurs concernant les origines de la prison moderne et de ses pratiques disciplinaires : « Rarement contrasté a été plus flagrant entre l'importance d'un sujet et la maigre des études à lui consacrées »². Si les témoignages ne manquent pas³, les historiens se sont davantage intéressés à l'étude des camps d'internement ou des convois de déportation.

Concernant la prison sous Vichy, rares sont les études, quasi-inexistantes les synthèses, malgré l'abondance du témoignage (l'horreur des camps a peut-être estompé celle des prisons). Or la grande majorité des déportés a connu l'internement en France avant son départ pour une destination inconnue. On commence seulement à mieux connaître

l'univers carcéral de Vichy, grâce au travail de Pierre Pétron, paru en 1993 ; regard d'un juriste et d'un professionnel (cette étude est le mémoire d'un sous-directeur des services extérieurs à l'administration pénitentiaire centrale), qui s'inscrit dans la suite des travaux de Christian Carlier⁴ sur le personnel pénitentiaire dans l'entre-deux-guerres et le séminaire interdisciplinaire sur « la prison républicaine », animé par Robert Badinter et Michelle Perrot⁵.

Son analyse adhère à la perspective tracée par l'historien américain Robert O. Paxton, référence majeure depuis 1973 : un système autoritaire où prime l'orientation sécuritaire et le contrôle policier, anticipant les exigences de l'occupant. Il présente les grands axes de la politique pénitentiaire :

- législation,
- acteurs,
- structures.

Difficultés

L'historien se trouve confronté au déficit de sources et à la dispersion des archives pénitentiaires.

S'ajoute la difficulté de présenter de façon cohérente l'univers carcéral où le juridique et le politique s'entremêlent pour gérer la répression ; limites zone occupée/zone libre, les établissements pénitentiaires (EP) selon leur catégorie et leur règlement qui dépendait partiellement du pouvoir discrétionnaire du directeur étaient d'une grande diversité.

D'où l'impossibilité d'un modèle-type et l'intérêt des monographies !

Les prisons françaises Sous le gouvernement de l'État français

Intérêts du sujet - Problématique

par

CORINNE JALADIEU

Problématique

L'histoire de la prison sous Vichy, renvoie au questionnement sur l'essence même du régime, même si la réponse contient une appréciation nécessaire de l'héritage de la III^e République (mesures exceptionnelles de l'internement administratif, personnel en place). Le juridique et le politique s'entremêlent pour gérer la répression.

Comment se répercute dans ce microcosme qu'est le monde pénitentiaire, la « dégénérescence de l'Etat de droit en France entre 1940 et 1944 » ?

Quelle est l'éthique pénitentiaire du gouvernement de Vichy, agit-il en bouclier ou en cerbère zélé à la solde de l'occupant ?

Comment le personnel pénitentiaire (recruté en majorité sous le III^e République) applique-t-il le règlement ?

Cette étude s'inscrit dans un contexte général de crise lié à la défaite, de surpopulation carcérale aggravée par l'arrivée massive des

(1) M. Foucault, *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318 p.

(2) Pierre Pétron, *La prison sous Vichy*, Paris, collection Champs pénitentiaires, Editions de l'Atelier, 1993, 233 p.

(3) En particulier de prisonniers politiques qui ont raconté, dans la période d'après-guerre, leur expérience carcérale.

(4) Carlier Christian, *L'administration pénitentiaire et son personnel dans la France de l'entre-deux-guerres*, Paris, ministère de la Justice, service des études et de l'organisation, n° 9, 1989, 435 p. (coll. archives pénitentiaires).

(5) Badinter Robert, *La prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992, 430 p.

détenus politiques et condamnés par les tribunaux allemands. (A *Fresnes par exemple : arrivée de détenus désignés dans les documents administratifs par les initiales AA (autorités allemandes), ils relèvent de la justice allemande, mais une grande partie d'entre eux est remise à l'autorité française et gardée par du personnel français.*)

La présence même de ces détenus est de nature à troubler la conscience de nombreux agents, dans un cadre de cohabitation pesant avec une autorité étrangère particulièrement méfiaante.

Notre étude portera également sur les détenus politiques⁶ qui cessent, pour la première fois en prison, d'être clandestins. Il est possible grâce aux sources de la répression (registres et livrets individuels d'écrou), de mener une étude qualitative et quantitative de la population carcérale, d'analyser les flux de prisonniers intenses qui scandent la période de l'occupation. D'autres sources comme les écrits de prisonniers permettent d'analyser les différents niveaux de comportement (existe-t-il un vécu spécifique de la détention pour les résistants ?) : réponses des captifs et modifications qu'ils portèrent à l'univers carcéral.

Comment survit-on dans les prisons de Vichy ? La réponse comporte une dimension évolutive. Les conflits de tutelle, la recherche d'une souveraineté, les pressions de l'occupant, se mêlent pour engendrer entre 1940 et 1944, une évolution des conditions de détention.

Il s'agit donc d'analyser la politique et la pratique pénitentiaire, la population carcérale. Le triptyque prisons/personnel/détenus doit être toujours présent à l'esprit tant les trois éléments sont indissociablement liés. Il nous permet de mieux saisir l'univers carcéral en cette période troublée.

I. Vichy ou la confusion du politique et du judiciaire

A1. Le cadre carcéral

A la veille de la guerre, il existe en France, douze circonscriptions pénitentiaires ayant pour siège chacune des maisons centrales, ou s'appuyant sur des maisons d'arrêt les plus importantes. Le décret du 31 janvier 1944, modifie cette organisation régionale : les régions pénitentiaires étant désormais calquées sur les régions administratives.

Les maisons centrales sont propriété de l'Etat qui en assure le fonctionnement ; elles sont dirigées par un directeur, le régime y est de type auburnier⁷. Elles accueillent les condamnés à plus d'un an de prison.

Les maisons d'arrêt érigées auprès de chaque tribunal de première instance, ce sont des prisons départementales dirigées par un surveillant-chef ; la population carcérale comprend les condamnés aux peines inférieures à un an et un jour, les prévenus, les accusés, les mineurs, les condamnés à mort dans l'attente de grâce, les détiens et simple police.

NB : Je ne suis pas en mesure de présenter une synthèse mais des pistes de réflexion. Je multiplie les exemples, tout en fournissant quelques analyses détaillées pour les centrales d'Eysses et de Rennes (objet de ma recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat d'histoire).

L'histoire de la centrale de femmes de Rennes, située en zone occupée, renvoie directement aux relations franco-allemandes au sein d'une circonscription pénitentiaire où l'occupant allemand prend rapidement possession de la Maison d'arrêt Jacques Cartier. Dans quelle mesure utilise-t-il cadre carcéral et personnel pénitentiaire français, quel est le contrôle exercé sur la population carcérale des autorités françaises ?

La centrale de force d'Eysses (Prison de zone « libre »), reçoit une partie de la population carcérale du nord et de l'est, lors de l'évacuation de mai 1940 ; zone occupée à compter du 11 novembre 1942, son histoire est davantage marquée par le changement de direction (arrivée d'un milicien notoire en remplacement d'un fonctionnaire pénitentiaire de la III^e République conciliant avec les « politiques » dont il a la garde) que par la pression des autorités d'occupation. Elles n'interviendront dans la prison que pour la déportation collective des détenus le 30 mai 1944.

Les deux centrales, deviennent en octobre 1943, des lieux stratégiques où les autorités de Vichy décident de concentrer les condamnés politiques de diverses provenances.

La centrale d'Eysses avec 1 195 condamnés politiques, concentre au 22 mai 1944 : 70,4 % du total des condamnés politiques détenus dans les prisons françaises, 80,25 % des condamnés politiques hommes, 36,7 % de l'ensemble prévenus et condamnés pour motif politique hommes et 32,58 % du total hommes et femmes des prévenus et condamnés pour motif politique.

Il sera intéressant de comparer pour chaque crise, le corpus d'hommes incarcéré à Eysses, à celui des condamnées politiques femmes qui, pour 43,75 % d'entre elles sont incarcérées à cette date, dans la centrale de Rennes. Cette approche comparative permettra d'approcher la spécificité de la Résistance féminine et la répression particulière qui se met en place à son égard.

Il sera intéressant de comparer pour chaque crise, le corpus d'hommes incarcéré à Eysses, à celui des condamnées politiques femmes qui, pour 43,75 % d'entre elles sont incarcérées à cette date, dans la centrale de Rennes. Cette approche comparative permettra d'approcher la spécificité de la Résistance féminine et la répression particulière qui se met en place à son égard.

A2. Le cadre judiciaire

Pendant cette période, la répression s'accroît en volume et en intensité.

Il faut y voir le résultat cumulé de :

- l'explosion de la répression de délits de droit commun qui augmentent en cette période troublée (vols, délits de marché noir...),
- l'allongement des peines,
- les délais de traitement accroissent la durée de la détention préventive,
- répression exercée par la voie de **procédures et juridictions d'exception** à un moment de **confusion du politique et du judiciaire** :

— La première de ces juridictions est la *cour martiale* créée à Gannat par la loi du 24/9/40 qui a la charge de juger les personnes pour « crimes et manœuvres contre l'unité et la sauvegarde de la patrie » donc de juger les dissidents (gaullistes) ; elle fonctionnera jusqu'en octobre 1941.

— Mais sont créées *Sections spéciales et Tribunal d'Etat* :

Sections Spéciales des Tribunaux Militaires en zone libre, des Cours d'appel en zone occupée (loi du 14 août 1941). Les sections spéciales sont instituées pour juger en premier et dernier ressort les **auteurs** de toute infraction pénale commise dans une intention d'activité communiste et anarchiste. La loi du 18 novembre 1942 disposera que les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat seront aussi jugées par les sections spéciales.

Avec la loi du 7 septembre 1941, le Tribunal d'Etat est compétent pour frapper également les initiateurs des faits.

— Les « *conseils de guerre* » sont des juridictions aux mains des autorités allemandes et instituées pour juger les auteurs d'attentats anti-allemands.

L'autorité allemande concourt elle aussi à l'encombrement car elle prend possession dès son installation de quartiers complets de maisons d'arrêt, y incarcère ses propres prisonniers français ou allemands.

Ex. : A Fresnes ils occupent 1, 2 puis la totalité de l'établissement.

Ils prennent possession du quartier bas de la Santé.

De toute la prison du Cherche-Midi.

A Loos la maison d'arrêt est scindée en 2 quartiers distincts ; celui occupé par les Allemands est autonome avec son propre service de greffe, de peur que le personnel français ne divulgue des informations.

Ex. : Rennes

Etat de l'occupation des locaux de la Maison centrale (d'après le rapport d'inspection de décembre 1940) :

Depuis leur réquisition mi-novembre 1940 de la maison d'arrêt de Rennes, les autorités allemandes transfèrent à la maison centrale qui comporte déjà 532 condamnées à de longues peines, les catégories suivantes :

— 13 femmes prévenues dépendant de la juridiction française,

— école de préservation des pupilles (rapatriée de Clermont, détruite),

— obligation de recevoir les femmes prévenues ou condamnées par elles, soit 27 femmes (parmi les premières résistantes arrêtées entre octobre et décembre 1940).

Si les occupants préfèrent utiliser dans un premier temps le personnel français pour la garde de cette catégorie pénitentiaire spécifique que sont les femmes, ils garderont ensuite eux-mêmes leurs détenues.

Maison centrale de Rennes

Effectifs de la population carcérale :
au 1^{er} janvier 1941

H	F	Total
—	547	547

Les effectifs passeront à environ 800 en 1944.

(6) Terme utilisé par l'Administration Pénitentiaire pour les différencier des droits communs.

(7) Régime très dur ; vient de la prison d'Auburn aux Etats-Unis.

Quels sont les effets de la collaboration d'Etat sur la politique carcérale ?

Les prisons et camps fonctionnent dès 1941 comme des réservoirs d'otages.

Suite à l'attentat de Pierre Georges au métro Barbès contre Mozer, une « ordonnance des otages » émanait du Militärbefehlshaber in Frankreich, chargé de la sécurité des troupes d'occupation. Par celle-ci, tous les Français emprisonnés ou internés étaient considérés comme des otages. En moins de 4 mois fin 1941 : 200 otages sont fusillés.

En 1943, on note une absence grandissante de confiance des autorités allemandes envers l'Etat français, pour la garde des terroristes, alors que la tendance pro-allemande l'emporte définitivement.

Une mise en cause constante des surveillants montre la suspicion dont l'administration centrale fait preuve à l'égard de ses fonctionnaires.

On assiste à une multiplication des notes de service ; les agents sont fouillés !

Présumés complices des détenus politiques, ils sont désignés comme les principaux responsables des évasions. (La loi du 3 décembre 1942 punit de six mois à 2 ans de prison voire 2 à 5 ans de prison si détenu condamné à une peine perpétuelle.) Début 1944, on assiste à 4 ou 5 révocations par jour, mais le sous-directeur de l'Administration pénitentiaire fait cet amer constat : « c'est 50 % du personnel qu'il faudrait révoquer ».

J. Maret le 27/5/44 : « S'il y a débarquement, les prisons seront ouvertes par le personnel de surveillance ! »

Maison centrale de Rennes

Etude d'un échantillon de 705 détenus de mars 1943 à mars 1944 :

Résistantes : 137 soit 19,4 %.

Epuration (après août 1944) : 20 (jusqu'au 10/1/45) soit 2,8 %.

Droits communs de mars 43 à mars 44 : 460.

Droits communs de mars 44 à janvier 45 : 88.

Total Droits communs sur livret d'écreu : 548 soit 77,7 %.

Echantillons de 597 détenues arrivées du 6 mars 1943 au 20 mars 1944 :

Résistantes : 137 sur 597 soit 22,95 %.

Droit commun : 460 sur 597 soit 77,05 %.

Etude des condamnations de droit commun (soit 100 % = 460 détenues) :

Avortement : 193 soit 41,9 %.

Vols : 115 soit 25 %.

Infanticide : 58 soit 12,6 %.

Défaut de soins à enfants de moins de 15 ans et coups et blessures : 17 soit 3,6 %.

Homicide coups : 14 soit 3 %.

Excitation débauche de mineures : 14 soit 3 %.

Faux tickets alimentation : 14 soit 3 %.

Chantage et recel : escroquerie : 10.

Incendie volontaire : 6.

Abus de confiance : 5.

Outrage public à la pudeur : 4.

Meurtre : 4.

Complicité de meurtre : 2.

Empoisonnement : 2.

Vagabondage : 1.

Infraction à interdiction de séjour : 1.

Cette suspicion qui pèse sur tout le personnel sera un élément déterminant qui conduira au rattachement de l'Administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur le 15 septembre 1943.

Le tournant d'octobre 1943

— Suite à l'évasion du Maréchal De Lattre de Tassigny de la prison de Riom le 3 septembre 1943, l'Administration pénitentiaire passe de la tutelle du ministère de la Justice à celle du Secrétariat d'Etat à l'Intérieur, au moment où la milice est rattachée à ce dernier. Les pressions allemandes, furieuses de la multiplication des évasions ont pu jouer un rôle.

La mission sécuritaire devient prioritaire, la justice n'est plus qu'un instrument aux mains du pouvoir.

— Au lendemain de cette décision, afin de limiter les risques d'évasion, on regroupe dans 16 établissements les détenus condamnés et prévenus pour faits terroristes, dont le nombre s'élève à 3 645 au 22 mai 1944.

Les condamnés de zone nord sont incarcérés à la maison centrale de Rennes pour les femmes et à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne pour les hommes.

299 détenus venant de Poissy, de Fontenay-sous-Bois et Clairvaux sont transférés à Blois le 17 septembre 1943. Citons également : la Santé pour les hommes et la Petite-Roquette pour les femmes, qui deviennent également prisons de regroupement. Une circulaire du 26 octobre 1943 signée R. Bousquet secrétaire général de la police, décide le transfert à la maison centrale d'Eysses de toutes les personnes condamnées par les sections spéciales de zone sud et par le Tribunal d'Etat de Lyon, pour menées communistes, terroristes, anarchistes ou subversives. Les prévenus de zone sud, sont regroupés dans les maisons d'arrêt de Limoges et Toulouse, Nîmes, Riom, Lyon, femmes maison de correction de Lyon.

— Le 1^{er} janvier 1944, Joseph Darnand est nommé Secrétaire général au Maintien de l'ordre. Ses pouvoirs lui confèrent autorité, avec droit de commandement et de contrôle, sur l'ensemble des forces de police et sur l'Administration Pénitentiaire (AP). La loi du 2 février 1944 confie de surcroît la répression « des actes de terrorisme » aux Cours martiales de la Milice. André Baillet (directeur-adjoint de l'AP à partir de février) est militaire, 12 directeurs régionaux de l'AP sont arrêtés ou révoqués, tous remplacés par des militaires.

[Les cours martiales sont instituées par la loi du 20 janvier 1944 : formées de 3 membres et réunies à l'initiative des intendants de police, transformant les prisons en prétoires sanglants.

A Eysses le 23 février : 12 fusillés.

Rennes le 12 mars : 3 maquisards.

Loos le 22 mars : 2 résistants.

La Santé le 30 avril : 9 condamnations.

D'après D. Peschanski (analyse du dossier de condamnation de M. Baillet) il y a eu 100 à 110 exécutions de politiques dans des circonstances similaires. J. Delpierre de Bayac chiffre quant à lui à environ 200 personnes, le nombre de victimes de cette justice expéditive (de janvier à juillet 1944).

— Le rapport entre le personnel français et les autorités allemandes

La commission allemande de justice de Wiesbaden reconnaît, en principe, que les fonctionnaires français sont responsables en première ligne devant le gouvernement français. Aussi l'administration allemande s'absente-t-elle, tant qu'il n'y a pas de violation des prescriptions pénales allemandes, de prendre des mesures contre les fonctionnaires français. Elle se borne à demander au gouvernement français le rappel ou le déplacement des fonctionnaires qui ne collaborent pas correctement avec elle. **La réalité est différente :**

A Fresnes, 10 % des surveillants ont été condamnés à des peines d'emprisonnement par des tribunaux militaires allemands pour « complicité d'évasion » ou « libération volontaire de détenus ».

A Loos, le 7/10/41, les autorités allemandes effectuant une perquisition en vue de découvrir un stock d'armes à la maison d'arrêt de Loos, entourent l'établissement d'un cordon de sentinelles et placent le directeur sous surveillance.

— La remise illégale de détenus aux autorités allemandes

Les chefs d'établissements doivent six semaines avant l'expiration de leur peine (pour les condamnés communistes), adresser aux autorités allemandes une notice de renseignements au sujet de chacun d'eux. Car « aucun des condamnés de la catégorie susvisée, ne pourra être libéré sans l'accord desdites autorités ». Ainsi plusieurs détenues politiques libérables de la centrale de Rennes, sont à l'issue de leur peine, reprises par les Allemands et incarcérées à la maison d'arrêt. Mais une partie des politiques est libérée à l'issue de sa peine : pour la centrale de Rennes, **le taux de libération des politiques est de 9 %, pour Eysses de 10 %.**

Les directeurs d'établissement et les surveillants-chefs sont confrontés à un grave problème juridique et moral, celui de la remise des détenus (prévenus, condamnés ou libérables) aux autorités allemandes, remises illégales sur le plan du droit. L'Etat demande à ses fonctionnaires au moyen de formules alambiquées, de se rendre complices de remises illégales de détenus, violant ainsi les principes élémentaires du droit pénal. La livraison systématique des internés et prisonniers politiques, à la suite du télégramme chiffré du 31 mars 1944, s'étale jusqu'en août. Pour la circonscription pénitentiaire de Rennes, des convois partent de la maison centrale les 5 avril, 2 mai, 16 mai 1944. Le dernier convoi part de la maison d'arrêt la veille de la libération de Rennes le 4 août !

L'attitude des fonctionnaires de Vichy est diverse :

— Eysses : déportation le 30 mai 1944 par la division SS Das Reich et sous les coups du directeur milicien Schivo.

— Attitude courageuse du directeur de la prison St-Michel de Toulouse, qui ne cède aux exigences allemandes que le révolver sur la tempe.

– Le directeur de la prison de Largentière n'ouvre les portes de son établissement qu'au moment où les Allemands s'apprêtent à faire sauter la bombe qu'ils y ont placée.

D'où l'importance des hommes à chaque échelon de l'administration pénitentiaire pour infléchir ou durcir les consignes.

• ceux qui se pourvoyaient dans des trafics avec les droits communs ;

Ex. : à Nîmes, 9 ou 10 surveillants (8,3 %) sont sanctionnés pour actes de malhonnêteté, dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Ceci peut s'expliquer par la pénurie de personnel en période de mobilisation, puis par le nombre élevé de prisonniers de guerre ; le recrutement est devenu plus large et moins sélectif, du moins jusqu'au durcissement de la politique répressive en 1943 où la surveillance du personnel se fait plus stricte.

• ceux qui ont aidé les Résistants

Tous étaient animés du commun refus de voir interner des individus pour leurs opinions.

La bonne conduite des politiques qui leur était confiés, inspira le respect de nombreux gardiens. Pourtant, les rapports ne changèrent vraiment qu'en 1942 lorsque l'administration pénitentiaire débordée recrute des surveillants auxiliaires, parmi lesquels de nombreux jeunes désirant échapper légalement au STO.

Ex. : Centrale de Nîmes 5,8 % des gardiens en 1943, au plus fort de l'engagement résistant, alors que la fin du « rêve péaniste » après l'invasion de la zone sud, a fait basculer une majorité d'entre eux dans une attitude attentiste.

Ex. : Eysses 14 % d'engagements nets (gardiens qui ouvrent les portes et s'évadent, font rentrer les armes, M. Dumas rentre et sort des messages clandestins dans un briquet truqué) ; soulignons l'importance, compte-tenu des conditions rappelées plus haut, de cette minorité.

La logique de l'aveuglement, si elle joue à l'extérieur, disparaît dans la prison ; elle devient caduque pour un personnel qui a la charge des « forces de l'Anti-France », ayant même que la perception des événements extérieurs ne contribue à la lente évolution de leur opinion.

II. Le personnel pénitentiaire

Qui sont les gardiens ?

Provenance géographique :

Recrutement essentiellement local sauf pour prisons parisiennes.

Ex. : Nîmes 60 % du Gard et de Lozère.

Eysses : 67 % du Lot et Garonne et départements limitrophes (dont 52 % du Lot et Garonne et 22 % de Villeneuve-sur-Lot) ; 32,8 % hors département.

Date de recrutement :

Eysses : 39,2 % recrutés avant guerre.

60,8 % à partir de 1939 dont :

0,8 % en 1939

4,8 % en 1941

36,8 % en 1942

20 % en 1943

4 % en 1944.

En relation avec forte augmentation de la population carcérale et pénurie de cadres prisonniers de guerre. Notons que le recours très important à un nouveau recrutement de surveillants auxiliaires en 1942 s'explique par l'augmentation des arrestations et donc vient compenser la rapide dégradation du rapport gardiens/gardés.

Âge : la moyenne d'âge calculée en 1943 pour 129 gardiens est de 30,7 ans. Soit à peu près équivalente à celle des détenus politiques dont ils ont la garde.

L'attitude du personnel pénitentiaire

Nous pouvons reprendre l'interrogation sous la forme donnée par Marc Olivier Baruch : « servir face à l'ennemi ou servir l'ennemi ? » Peut-on parler d'une administration pénitentiaire collaboratrice ?

– Comment ressentent-ils l'amalgame qui est fait entre service public et répression politique ?

La note de service adressée le 8 décembre 1943 par le directeur de l'APSES⁸ Jean Esquirol, instaure une prime spéciale facultative subordonnée à la conduite de chaque intéressé : le salaire au mérite instauré pour récompenser le dévouement aux idéaux de la Révolution nationale.

Plusieurs types d'attitudes, dont l'importance varie de façon synchrone avec l'évolution générale de l'opinion analysée par Pierre Laborie ; on sort lentement de la logique de l'immobilisme de l'aveuglement et de la peur ; la jonction qui s'opère en zone sud, au cours de l'hiver 1942/1943, entre la double hostilité à l'égard de la politique de Vichy et des occupants, les renforce mutuellement, et conduit une partie des gardiens à plus de sym-

pathie, voire de solidarité, à l'égard des détenus dont ils ont la charge.

Ex. : rapport d'inspection de la centrale de Rennes (février 1943).

Leurs motivations peuvent être analysées selon les modalités dégagées par Philippe Burrin dans son livre « La France à l'heure allemande » : **raison d'Etat, accommodement et engagement.**

Leur attitude peut donner lieu à la typologie suivante :

– les fonctionnaires collaborateurs ;

– les gardiens gagnés à la cause de la Révolution nationale : franchement hostiles aux politiques, en poste pour « mâter » du terroriste ; (A Nîmes, l'Epuration n'a touché qu'une petite part (3 %) du personnel).

– les vieux « gaffes » endurcis par le métier et qui ne voyaient dans le détenu qu'un matricule ; ils ne faisaient pas de différence avec les droits communs. Seule comptait l'ambition professionnelle en dehors de toute considération éthique et idéologique. Cette catégorie semble avoir constitué une majorité ;

– le personnel sympathique avec les politiques qui les considérait mieux que les droits communs, et fermaient les yeux quand ils le pouvaient, sans pour autant prendre de risques.

– Avec la pénurie de personnel en 1940 (prisonniers de guerre), le recrutement moins circonspect, amena l'augmentation de deux catégories :

III. Du côté de la population carcérale

A. Qui sont les détenus ?

En 1939, 2 catégories de détenus cohabitaient : droits communs et politiques, l'AP les soumit au même régime carcéral (souvent mélangés dans les cellules même), et refusa de les distinguer.

On estime en général que la Résistance a été un phénomène concernant surtout les couches jeunes de la population.

Ex. : la population carcérale des centrales de Nîmes et d'Eysses confirme cette tendance. La moyenne d'âge calculée en 1943 à partir de renseignements retrouvés pour 121 politiques (soit 74,6 % du total) est de 32 ans. La moyenne d'âge pour les 1 326 détenus politiques de la centrale d'Eysses est de 31 ans en 1943.

B. Comment survit-on dans les prisons françaises entre 1940 et 1944 ?

B1. Le régime de détention

L'administration pénitentiaire est-elle capable d'assurer sa mission fondamentale d'entretien des détenus ?

L'engorgement, la surpopulation des prisons :

Provoqué par l'incarcération des politiques, la multiplication des discriminations entraînées par le déferlement des lois répressives et la prolifération des tribunaux, enfin les incarcérations allemandes.

Chiffres nationaux avancés par P. Pétron :

Deux grandes poussées des effectifs en 1940 + 89 %, et en 1942 + 39 %.

(8) Administration pénitentiaire et services de l'éducation surveillée.

Les années 1943 avec + 10 % et en 1944 avec + 7 %, voient une poussée plus réduite.

(Entre-deux-guerres : stagnation à 26 000 détenus)

1939 : 18 000 détenus
1940 : 34 000 détenus
1941 : 36 000 détenus
1942 : 50 000 détenus
1943 : 55 000 détenus
1944 : 59 000 détenus.

Dans les prisons de zone sud, l'augmentation en 1943 est plus nette : la Résistance prend de l'essor, et les arrestations se multiplient après le 11 novembre 1942, lorsque l'action contre l'occupant se conjugue avec le refus du régime de Vichy, pour grossir les rangs de la Résistance.

Alors que les sources officielles dénoncent la « surpopulation des prisons », les effectifs sont souvent largement excédentaires par rapport aux capacités d'accueil : *ex. : 857 détenus pour 651 places en août 1943 à la centrale de Nîmes*. Les prisons allemandes connaissent le même encombrement ; à *Fresnes alors que les hommes occupaient le 1^{er} étage, les femmes étaient au rez-de-chaussée et dans deux pièces dites : « l'atelier », infestées de punaises, dans des cellules de 1,80 m sur 2 m environ, on entassait de 6 à 10 détenus selon les arrivages*.

Détérioration du rapport gardiens/gardés

Moyenne 1938 : 1 pour 7 ;
1943 : 1 pour 14.

(*A Eysses, 1 pour 10,6 ; le rapport de l'inspecteur de l'Administration pénitentiaire en février 1944, indique que : « Pour que le service de surveillance soit efficace, il conviendrait d'augmenter l'effectif (134) de 26 agents ».*)

Les conditions de surveillance sont donc difficiles.

Le régime de détention est très dur

- La prison est un lieu de torture.
- Les détenus connaissent la misère physiologique.

– La disette qui règne sur le pays se trouve décuplée au sein des Etablissements pénitentiaires (pas de marché noir en prison). En 1943, alors que les cartes d'alimentation assuraient par personne, à peine 1 200 calories quotidiennes, le prisonnier ne pouvait les atteindre que le jour du colis (souvent interdits jusqu'en 1942).

La faim toucha donc l'ensemble des établissements pénitentiaires et eut des conséquences désastreuses :

Ex. : à la centrale de Riom, en 1942 : 200 morts de faim et de maladie (de août 1940 à octobre 1942 : 258 morts sur 600 à 700 détenus).

Ex. : à Poissy, en 1942 : 178 décès ; en 1943 : 146 décès pour un effectif moyen de 900.

L'hiver 1941/1942 très rigoureux : le froid s'ajoute à la faim et provoque de très fortes mortalités. Le poids moyen y descend à 42 kg.

- A cela s'ajoute le manque d'hygiène.
- L'enfermement : conformément au décret du 28/04/39, la promenade quotidienne, pourtant vitale pour l'équilibre physique et mental des emprisonnés, ne durait jamais plus d'une heure.

– Les infirmeries pénitentiaires étaient démunies de médicaments ; ce sont les affections pulmonaires et surtout la tuberculose qui firent des coupes sombres parmi les détenus.

L'Administration pénitentiaire ne satisfait plus sa mission fondamentale d'entretien des détenus

Le Cardinal Gerlier dénonce dans un rapport au Garde des Sceaux Joseph Barthélémy à l'issue d'une réunion des aumôniers de prison de zone sud, le 3 juillet 1942 : « *L'état moral et matériel désastreux des détenus* ».

Le règlement

Chaque établissement avait son propre règlement établi à partir du code napoléon, mais sur de nombreux points, il était à la discrétion du directeur.

– 1 lettre/semaine ou /mois.

– 1 ou 2 colis/mois + parfois un colis de la Croix-rouge.

– Parloirs hebdomadaires (dans de mauvaises conditions).

Les *sanctions* individuelles ou collectives les plus courantes étaient la suppression de ces liens vitaux avec l'extérieur (*cf. Eysses après le 19 février 1944, pour qui même les colis Croix-rouge sont interdits*).

Le *mitard* pouvait conduire à la mort. *Ex. : à Fontevrault, le régime consiste en une boule de pain par jour et 1/4 d'eau. La nuit on couche par terre avec deux petites couvertures. On ne peut compter ici sur aucune solidarité.*

Les conditions de survie dans les prisons furent très pénibles. Les politiques doivent leur survie aux colis, à la solidarité, à l'organisation clandestine, surtout à partir de 1943

Étude d'un corpus de 103 détenues : convoi qui arrive à la Centrale de Rennes le 9/2/44

Composition socioprofessionnelle :

Femmes actives : 61 %

Sans emploi : 39 %

	Sur 100 %	
	de femmes	de femmes actives
Employées	16 %	26,2
Ouvrières	15 %	24,5
Commerçantes	7 %	11,4
Emploi de formation supérieure	5 %	8,1
Artisanat	5 %	8
Infirmières	2 %	3,2
Cultivatrices	2 %	3,2
Sans donnée		3 %

Étude d'un corpus à Eysses

Sur 547 détenues c'est-à-dire 45,6 % des Essos : les actifs sont 521 (95,24 %)
les étudiants 26 (4,76 %)

	Eysses (1943)	France (1936)
Population active totale (sexe masculin)	521 (100 %)	
Chefs d'établissement	35 (6,73 %)	26,13 %
Employés	129 (24,76 %)	15,77 %
Ouvriers	251 (48,17 %)	44,62 %
Isolés	106 (20,34 %)	13,48 %

Tirons quelques conclusions partielles pour les Eyssois :

- une nette sous-représentation des chefs d'établissement (dont les chefs d'exploitations agricoles) ;
- une sur-représentation marquée des employés et isolés (par exemple : artisans) ;
- une légère sur-représentation des ouvriers.

La comparaison avec le même recensement de 1936 pour les catégories socioprofessionnelles, donne :

	Eysses	France
Agriculture, forêt, pêche	10,55 %	33,09 %
Industrie	43,7 %	42,32 %
Commerce	11,32 %	12,68 %
Professions libérales	6,52 %	2,8 %
Services publics	25,91 %	8,34 %
Domestiques	1,91 %	0,74 %

Ce tableau indique une nette sous-représentation parmi les Eyssois des professions du secteur primaire ; il confirme ainsi un fait communément admis : les paysans, s'ils ont souvent apporté une aide précieuse aux maquis ou aux prisonniers (ravitaillement : c'est le cas pour Eysses), se sont peu engagés dans la Résistance. Comme plusieurs études locales le montrent, notamment celle de J.-M. Guillon pour la Provence, qui observe une « *ruralisation de la Résistance à partir de 1943* », l'attentisme de solidarité ou de connivence se répand, alors que la participation des paysans à une résistance organisée est faible.

Une représentation des professions de l'industrie, du commerce, et de la domesticité, conforme à ce qu'elle était au niveau national.

Une nette sur-représentation des services publics, trois fois plus élevée que sa part dans la population active ; cela confirme la nette sur-représentation des couches moyennes urbaines ; on retrouve ici la tradition militante et combative syndicale et politique des cheminots (nombreux à Eysses ; exemple : Jean Chauvet), des postiers (exemple : Henri Auzias), ou des instituteurs (Conso) : « *les hussards de la République* », qui fournit notamment à la Résistance communiste nombre de ses troupes. Même si postiers et cheminots sont des métiers dont l'utilité fonctionnelle pour la résistance est évidente, il ne faut pas tomber dans un déterminisme fonctionnaliste ; le principe d'intentionnalité a joué de façon importante, beaucoup s'engagent par fidélité à leurs valeurs dont l'attachement à la République n'est pas le moindre.

Une sur-représentation presque aussi nette des professions libérales (médecins : S. Fuchs, Fenoglio, avocat : E. Alexander), même si cette catégorie est peu nombreuse au total. Les personnalités connues sont plutôt membres de réseaux ou mouvements gaullistes.

avec le regroupement des politiques, qui permet dans certaines prisons l'amélioration des conditions de détention.

B2. Comment vivent-ils la détention ?

Psychologie de la détention

Existe-t-il un vécu de la détention spécifique aux résistants ? Ont-ils une appréhension différente de leurs conditions d'enfermement, liée à des motivations, à une détermination, une organisation qui leur sont propres ?

La comparaison avec les autres catégories de détenus : droit commun, rafles de différentes origines, atteste de l'existence de sentiments communs. Tous partagent :

- la peur ;
- l'attente (la perception du temps est différente en prison) ;
- la solitude par rapport à la famille, le milieu ;
- l'angoisse de l'enfermement.

Mais les politiques peuvent mieux dépasser ces angoisses par (analyse fournie à partir de l'étude de lettres écrites de prison) :

– l'acceptation individuelle du sacrifice ; le résistant sait pourquoi il est là ; la cause défendue est juste. L'espoir en « *des lendemains qui chantent* » permet de mieux supporter la détention. La victoire de la cause commune est au bout ;

– l'organisation collective permet ce dépassement : elle permet de penser « *nous* » et renvoie à une analyse globale de la finalité de cette guerre et du combat résistant ; les détenus prennent ainsi conscience de leur force.

Les prisonniers politiques puisent donc dans leurs motivations leur organisation, leur foi en l'avenir, une force qui les aide à supporter les conditions de détention.

C. L'organisation des politiques : quelle spécificité de la Résistance carcérale ?

– Communiquer était le premier but des politiques. Dans le rapport annuel que le directeur de l'A.P. adressait au Garde des sceaux pour 1944, il constatait que 60 à 70 % des infractions étaient relatives à la loi du silence !

La première revendication est le régime politique, alors qu'ils sont mélangés à un groupe important de plusieurs centaines de droit commun.

(Ex. : à Nîmes en août 1943, les politiques ne représentent que 24,8 % de la population pénitentiaire. Ex. : à Rennes, de 19 à 23 % de mars 1943 à mars 1944).

– Petit à petit, une expression collective et coordonnée se met en place, par une adhésion volontaire et responsable à des objectifs de refus affirmés, avec une juste conscience des risques, multipliés ici par la surveillance étroite des gardiens et la présence d'un arsenal répressif prêt à être activé. Succédant aux actions spontanées sans projet défini (ce que Jacqueline Sainclivier nomme pour la résistance « *libre* » : résistance a-organisationnelle), une action organisée voit le jour.

– La solidarité

En prison, pour des politiques mélangés aux droits communs et soumis à un régime carcéral très dur n'assurant pas la survie des détenus, la première tâche est d'organiser une Résistance de solidarité. Pierre Laborie, lors du colloque de 1984 avait repéré cette catégorie de refus, de la tentative d'avilissement réservée par le régime de Vichy, aux forces de l'anti-France.

– On peut parler au début d'une solidarité de la misère :

- on dresse régulièrement la liste des plus faibles ;
- au réfectoire, les vieilles boîtes circulent sous les tables et chacun met une cuillerée de sa soupe pour ceux qui sont dangereusement affaiblis ; au début, c'est une demi-gamelle qui est ainsi recueillie clandestinement au risque du cachot.

– Plus tard (en 1943 cette organisation est bien en place dans les prisons françaises contenant un nombre important de résistants) :

- le partage se fait également dans chaque préau, sous la direction du responsable à la solidarité, qui préleve 5 à 10 % des colis.

*Les mandats sont également en partie prélevés et répartis entre les détenus qui ne reçoivent rien (appelés dans le langage carcéral : « *Les cloches* »).*

• Le système des *gourbis* (attesté dans de nombreuses prisons, notamment à Eysses) : groupe de quelques détenus (groupe organisé par affinité, par ville ou région de provenance). On y procède au partage des denrées ou de médicaments et diverses affaires envoyées par les familles.

– *Etroitement mêlée à une résistance de solidarité, une résistance d'engagement voit le jour*, un ensemble d'actes de refus du régime de Vichy et de l'occupant nazi, dont le but ultime est de s'évader pour reprendre la lutte jusqu'à la libération du territoire.

L'organisation politique :

Les détenus constituent clandestinement un Front national des détenus qui a un comité directeur à l'échelon de la centrale et à l'échelon de chaque préau Eysses : « *Front National France combattante* ».

– L'information : les commentaires des nouvelles visaient l'éducation politique et devaient motiver les détenus à poursuivre le combat. N'oublions pas que pour ces prisonniers politiques le maintien en détention dépendait du cours de la guerre : le besoin était pressant de s'informer sur la guerre.

La presse officielle était interdite à quelques exceptions près comme Riom ou la centrale de Nîmes (autorisation le dimanche de la lecture de *Signal*).

La diffusion des nouvelles était parfois orale : comme à Fresnes ou à Melun. A Eysses chaque préau avait son speaker attitré (poste de radio entré clandestinement à la centrale et gardé à l'infirmerie).

Parfois une véritable presse clandestine voit le jour :

Rappelons que le crayon et le papier : objets précieux pour la résistance de l'esprit,



Un des miradors de la Centrale d'Eysses
(in « *Eysses contre Vichy 1940...* »
Ed. Tirésias-Michel Reynaud)

ne furent autorisés que tardivement dans les prisons (1943 avec l'autorisation des cours) ; dans les prisons gardées par l'occupant, ils furent toujours interdits et les conséquences furent autrement plus graves : au Fort Montluc, fin 1943, on fusilla des détenus dont les colis contenaient des papiers !

Des journaux clandestins furent confectionnés et diffusés dans les prisons :

« *le(a) patriote enchaîné(e)* » (influence et directives de la presse communiste), « *l'unité* » à Eysses où 5 titres circulent d'octobre 1943 à mai 1944 : un comité de rédaction permet un examen en commun des papiers, le docteur Weil (détenu résistant qui dirige l'infirmerie) distribue des jours de repos aux hommes chargés de la reproduction du journal.

Feuilles rédigées par équipes d'affinités diverses : « *le planeur* » rédigé par le club des Lyonnais à Eysses, le journal des nourrices à Rennes, « *confiance lutte et espoir* » à la petite Roquette.

Les manifestations patriotiques

A l'occasion des 11 novembre, 14 juillet :

Ex. : suspension d'une surveillante de la centrale de Rennes pour avoir arboré comme les détenus, une cocarde tricolore à l'occasion du 11 novembre 1942. Ces manifestations prennent dans les prisons allemandes, l'allure d'un défi direct à l'occupant.

A Montluc, le 6 juin 1944, témoignage d'Hélène Renal (secrétaire d'un réseau Action) : « en apprenant le débarquement allié, ses compagnes et elle ornèrent le mur de leur cellule d'un drapeau tricolore composé d'un manteau bleu, d'une jupe blanche et d'une robe rouge ».

A l'occasion des transferts :

En octobre 1943, les prisonniers qui sont regroupés de différentes prisons pour être acheminés à Eysses, font de ce transfert une manifestation de Résistance et de patriotisme. Selon les autorités, « *le transfert s'est déroulé sans incident* », seul le message n° 3772 (in A.D. Gard), indique qu' « *au moment du passage en gare de Nîmes et au départ de Saint-Césaire, certains détenus ont lancé quelques bribes de "l'internationale"* ».

Convoi : « *Train de la Marseillaise* », évoqué dans le premier journal clandestin d'Eysses, « *l'Unité* » : « *outre les chants de la Marseillaise et de l'Internationale, repris à plein poumons par les détenus enchaînés, défiant ainsi les forces de l'ordre déployées, des cris fusent : "Vive le Front national", "Laval à Berlin !", "Vive De Gaulle !", "Vive l'armée rouge !". Cette détermination des prisonniers a été accueillie avec sympathie par les cheminots et la population présente dans les gares. Le journal *l'Unité* d'Eysses témoigne même de marques de sympathies de la part de soldats allemands : "N'avons-nous pas vu aussi parmi les soldats allemands en particulier dans leur wagon de blessés en gare de Sète, quelques-uns d'entre eux, nous répondre bras levé, poing fermé ! signe que chez eux le bon ferment existe toujours". »*

Ce transfert, par la détermination des détenus, les trois évasions du convoi (deux au départ de Riom, la troisième entre Agen et Villeneuve-sur-Lot), et la nature des slogans scandés contre Vichy et l'occupant, peut être considéré comme un acte de Résistance.

– *Les évasions : citons quelques réussites*

Le Puy, 25/4/43 : 26.

Saint-Etienne, septembre 1943 : 31.

Eysses, 4/1/44 : 54 détenus quittent le quartier cellulaire.

Nîmes, 4/2/44 : dont plusieurs repris, dont un gardien qui connaîtra la détention sur son lieu de travail !

Amiens : l'opération Jéricho est un échec partiel car de nombreux détenus sont tués lors du bombardement par la R.A.F.

La plupart échouèrent à cause de la fragilité et de la lenteur des relations avec l'extérieur :

Melun, 11/44.

Eysses, 19/2/44.

Projet d'évasion des nourrices à Rennes jamais abouti (fut-il pris au sérieux ?).

Conclusion

– La prison de cette époque a laissé planer un souvenir de mort et de torture. L'administration pénitentiaire, entité du système répressif dont elle est le dernier maillon, remplit à cette époque, l'office de « *Cerbère zélé à la solde de l'occupant* ». Le rôle des hommes de l'A.P. conduit à un choix qui doit s'opérer entre le statut professionnel et la responsabilité morale. Celui-ci a été divers, plus facilement orienté vers la responsabilité morale à partir de 1943.

– La réunion au sein de ce milieu clos, de personnes aux origines et itinéraires fort divers, a permis un brassage social, un nivellement dans la condition de prisonnier, la conscience des acteurs d'appartenir à une même entité est parfois très forte. Alors qu'en théorie les conditions d'incarcération étaient beaucoup plus dures en centrale qu'en maison d'arrêt, le regroupement massif des prisonniers et leur force revendicative, inversent la situation, face à un personnel débordé. La réalité carcérale de 1940 n'est pas la même que

celle de 1944, même si cette année correspond à une reprise en main musclée. On ne peut pas comparer le régime de détention de résistants isolés parmi les droits communs dans des cellules, et les dortoirs collectifs de politiques. Il faut noter l'extrême diversité des situations, il n'y a pu avoir partout riposte résistante à l'incarcération !

Lorsque celle-ci a lieu, c'est dans un milieu « paroxystique » où les détenus sont clairement identifiés, et où les résistants cessent d'être clandestins. Pourtant, actions avouée et clandestine se conjuguent, donnant lieu à plusieurs formes de résistance :

– de solidarité : pour conserver la dignité et prendre conscience de l'existence et de la force du groupe ;

– d'action : avec les manifestations patriotiques et l'organisation armée.

L'étude des lettres de détenus atteste de la conscience de résister (engagement volontaire ou tâche nécessaire).

Il y a transgression et contournement des règles de fonctionnement pénitentiaire, franchissement d'interdits dictés par le régime de Vichy et l'occupant.

La stratégie collective et coordonnée de résistance s'adapte avec ingéniosité à ce milieu spécifique qu'est la prison, tout en poursuivant des buts multiples :

- survie d'une communauté de prisonniers en proie à un régime carcéral dégradant physiquement et moralement ;

- libération nationale ;

- projet politique de reconstruction d'une France démocratique dans l'unité de toutes les forces résistantes, autour des idéaux républicains.

L'expérience organisationnelle des geôles de Vichy ou de la gestapo, servira dans les convois et les camps de la mort.

La nomination de Paul Amor (lui-même détenu dans les geôles de Vichy) comme directeur de l'administration pénitentiaire à la libération, inaugure une ère de réforme pour laquelle l'expérience carcérale des politiques aura été déterminante.

Applaudissements nourris

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Merci, chère Madame, pour cette étude, fruit de

recherches très approfondies. Nous sommes toutes passées par des prisons ou séjourné dans des centrales, des forteresses... Il y a probablement des questions que nos camarades souhaitent poser ?

VIOLETTE MAURICE : Y a-t-il eu de grands changements depuis ? Je dois dire qu'il y a toujours des enfants en prison, des mitards, des gens qui n'ont pas la formation nécessaire. Ce ne sont pas des Résistants mais ce sont des hommes quand même. C'est Germaine Tillion qui a permis que les cours pénètrent dans les prisons. Y a-t-il eu une grande amélioration ? Quelle est-elle ?

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Ce qui est très difficile c'est la cohabitation entre les « droits-communs » et les politiques.

DENISE VERNAY : Une enquête a été faite par la Fondation de la Mémoire de la Déportation. Si vous n'avez pas encore répondu, faites-le !...

GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ : Dans les convois il y avait la moitié des femmes qui avaient une profession ainsi que beaucoup d'étudiantes. Dans les 61 % de femmes qui travaillaient, il s'agit uniquement de politiques.

CORINNE JALADIEU : Il serait très intéressant de faire la même étude sur les « droit-commun ». Parmi les « droit-commun » à Rennes il y avait des infanticides parmi les nourrices. Des « droit-commun » se sont évadés avec des politiques.

VIOLETTE MAURICE : A Montluc il y avait une très grande solidarité. Je n'ai jamais eu droit à des lettres, sauf un paquet dans lequel ma mère avait brodé des lettres en morse : *rien trouvé chez nous, tiens bon.*

Applaudissements

MARIE ZAMANSKI : En 1943/44 à la prison Jacques Cartier de Rennes, le personnel français a été charmant. Nos repas étaient fournis par un traiteur. Le bâtiment de la prison était en « L » et j'ai pu ainsi parler à mon fiancé tous les jours. Quelqu'un portait des livres de mes parents à mon fiancé puis à moi !...

Cris de stupeur dans la salle

Geneviève de Gaulle Anthonioz remercie à nouveau chaleureusement Corinne Jaladieu pour cette étude qui en amorcera probablement bien d'autres.



IN MEMORIAM

LÉA DOUHÉRET

M. Louis Aixemino, secrétaire des anciens des Forces Françaises Libres a bien voulu nous autoriser à publier l'hommage qu'il a rendu à notre amie lors de ses obsèques religieuses. Je l'en remercie vivement. Je souhaite y ajouter quelques souvenirs personnels, trop peu nombreux hélas car je n'ai rencontré Léa que tardivement lors des fraternels déjeuners annuels de la section Languedoc-Roussillon. C'était une fidèle et son maintien très digne réhaussait encore sa silhouette. Son sourire disait sa bonté et cachait les nombreuses épreuves qu'elle avait dû surmonter, des deuils dévastateurs alors qu'elle reprenait goût à la vie en œuvrant pour les autres au sein de la Croix Rouge de sa commune.

Vivement encouragée à transcrire le récit sa vie, elle nous a livré une petite plaquette, éditée à compte d'auteur en 1993, où en toute simplicité elle relate son expérience personnelle des prisons et des camps nazis, « avec, dit-elle, mon courage, ma volonté, mon espoir, ma Foi, et aussi mes petites fai-blesses ».*

Plus de courage et de volonté, chère Léa, que de faiblesses !

Léa Douhéret était Officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Croix de Guerre.

D. V.



Léa Douhéret est née le 16 mai 1912 au Creusot. En juin 1940, elle est mariée, mère d'un petit garçon et employée de bureau aux usines Renault où son mari est dessinateur.

L'usine étant repliée à Rochefort, elle subit la débâcle sur les routes, au milieu des réfugiés, sous les mitraillages et les bombardements aériens. Profondément meurtrie par la défaite et l'exode, la « présence des verts et gris » lui donne la nausée. Non sans mal, elle finit par retrouver son mari mobilisé et le rejoint.

Lorsqu'il est démobilisé, ils récupèrent leur fils réfugié au Creusot et, le 20 août, la famille revient à Paris. Quelques semaines plus tard, Léa est discrètement sollicitée par une connaissance de son mari qui est agent de la France Libre. Malgré les risques encourus pour elle et pour les siens, elle accepte.

Après la mise à l'épreuve, elle signe en juillet 1941 son engagement sous le n° 31 dans le réseau *Georges France*. Avec la complicité de son mari, elle rassemble et transmet de nombreuses informations jusqu'au 15 novembre 1941. Ce matin-là, victime d'une dénonciation, tout le réseau est arrêté. Son mari est interné à Fresnes, et elle à la Santé. L'isolement et la détention, les

interrogatoires et les changements de cellule n'entament pas sa volonté.

Son mari est libéré. Elle est transférée à Fresnes, y est jugée du 7 octobre au 12 novembre 1942 avec dix-huit hommes et quatre femmes. Tous sont condamnés à mort. Les hommes seront fusillés au Mont Valérien et les femmes ... finalement déportées en Allemagne.

Après un mois de voyage pénible, les itinéraires changeant souvent à cause des bombardements, elle est emprisonnée jusqu'en avril 44 dans la forteresse de Lubeck, la vie y est dure. Pour avoir chanté la Marseillaise le 14 juillet 1943, elle sera privée de nourriture pendant deux jours.

Du groupe de 75 Françaises et Belges arrivées à Lubeck, il ne reste que sept Françaises et une Belge lorsque le 8 janvier 1944, nouveau transfert, cette fois vers Ravensbrück et, à l'arrivée, la découverte des camps de concentration.

Affectée dans le Block NN, elle échappe plusieurs fois à la sélection et à la mort grâce à la solidarité de quelques copines et à sa volonté de survie pour retrouver les siens. Mais elle est affaiblie et marche de plus en plus difficilement et, le 2 mars, c'est la sélection et l'embarquement dans les wagons à bestiaux sous la trique des S.S. et les morsures des chiens pour aboutir le 18 mars au sinistre camp de Bergen-Belsen.

La mort rode tous les jours, la dysenterie, le typhus, les mauvais traitements font des ravages. Les fours crématoires crachent à

plein et ses forces s'amenuisent, vers la fin, il n'y a plus rien à manger, même plus d'eau. Seuls les bruits de la canonnade toute proche et une farouche volonté maintiennent l'espoir... et la vie.

Enfin le 15 avril, les troupes anglaises libèrent le camp. Léa, rongée par la fièvre, est sans connaissance. De la poignée de Françaises, elle est parmi les rares survivantes. Après 43 mois passés dans les bagnes nazis, son état ne permet pas un rapatriement immédiat, plusieurs fois, elle flirte avec la mort. Ce n'est que le 4 juin 1945, que par avion et sur une civière elle retrouve la France. Elle vient d'avoir 33 ans et pèse 29 kg pour 1 m 70 !

Quelques jours plus tard, elle aura la grande joie de retrouver son mari, son fils et sa mère, mais il faudra attendre 1950, pour qu'après bien des soins, elle puisse retrouver une vie à peu près normale.

Chère Madame Douhéret, ne m'en veuillez pas si, enfreignant votre grande humilité, je me suis permis de rappeler à ceux qui vous rendent, ici, un dernier hommage, ce que furent vos 43 mois de calvaire, votre volonté farouche face à vos tortionnaires, et combien était mérité le souhait que vous aviez formulé de partir de notre monde : le cercueil recouvert du drapeau tricolore.

Canet en Roussillon, le 24 mars 2000

Louis Aiximillo

Secrétaire des Forces Françaises Libres

* Témoignage. Imprimerie Mistral, Cavaillon, Vaucluse. Cf. V.V. n° 237, nov.-déc. 1993.

Colonel HARALD FOLKE 1915-1999

Chef de convoi de la Croix-Rouge suédoise en Allemagne en 1945

Le Suédois Harald Folke, militaire de carrière, était sous-lieutenant depuis 1937 lorsqu'il se porta volontaire pour soutenir la vaillante armée finlandaise lors de l'attaque massive des Soviétiques sur les pays baltes en 1940. Il s'acquitta ensuite de plusieurs missions militaires durant cette période troublée où, à partir de juin 1941, les Allemands ne cessèrent de se battre contre les Russes à l'extrême-nord de la Finlande.

Au début de 1945, un diplomate norvégien attaché à la légation de Norvège de Stockholm suggéra au gouvernement suédois de tenter de sauver les détenus politiques et juifs d'origine scandinave. Le gouvernement acquiesça et confia au frère du Roi, le Prince Charles, président de la Croix-Rouge suédoise, le soin de procéder à la négociation.

Pour cette mission difficile, le Prince Charles eut recours à son neveu, le Comte Folke Bernadotte. Celui-ci obtint d'Eisenhower d'une part, du Reichsführer Himmler d'autre part (cette dernière négociation eut lieu à 12 km de Ravensbrück, dans la clinique du professeur S.S. Gebhardt, l'auteur des expériences pseudo-médicales du camp), l'autorisation d'aller chercher les prisonniers scandinaves dans leurs divers lieux d'internement en Allemagne. Le Comte Folke Bernadotte fut nommé commandant de la mission de sauvetage et recruta, entre autres, le lieutenant Harald Folke qui fut chargé de diriger les convois d'autobus blancs de la Croix-Rouge, sous l'œil peu amène de trente hommes de la Gestapo qui suivaient les convois partout.

De Friedrichsruhe, quartier général de la Croix-Rouge suédoise installé dans le château des Princes de Bismarck, la première expédition alla jusqu'à Dachau et Theresienstadt d'où elle ramena plus de centaines de détenus. Ceux-ci durent, dans un premier temps, être rassemblés au camp de Neuen-gamme. Là, Folke découvrit, « dans un coin », disait-il, un lot de détenus français incarcérés sous un régime d'otages. Il les



En 1947, le capitaine Folke a reçu les plus hautes décos-
rations de la plupart des pays d'Europe.

signalà à son chef, le Comte Bernadotte qui, depuis des semaines, négociait avec Himmler le transfert des détenus scandinaves vers la Suède. En souvenir de son ancêtre français (le Maréchal de France Charles Bernadotte, de Pau, était devenu roi de Suède et de Norvège en 1818 sous le nom de Charles XIV), le Comte Bernadotte inclut le sort de ces Français de Neuengamme dans la négociation et obtint qu'ils soient transférés non loin de la frontière suisse. Le lieutenant Folke retraversa l'Allemagne du nord au sud, en plein chaos, pour se retrouver... aux portes de Flossenbürg ! Folke n'apprécia pas le piège et réussit à ramener ses Français à Theresienstadt où il sauva le convoi en saoûlant le commandant du camp.

La mission suivante concerna les Françaises et les Anglaises de Ravensbrück qui, en deux convois, à deux jours de distance, furent conduites au Danemark et en Suède les 23 et 25 avril 1945. Quand Folke retourna à Ravensbrück le 25 avril, avec ses chauffeurs harassés, il arracha au commandant du camp Suhren les quatorze Françaises retenues en otage, dont une rescapée du 23 avril lui avait donné la liste. Le 26 avril, Folke réussissait à trouver un train entier pour amener encore un millier de Polonoises au Danemark. Les trajets en « bus blancs » se faisaient sur des routes encombrées de réfugiés et de ruines, sans cesse bombardées par les Américains et les Russes. Une Française et un chauffeur suédois furent tués, mais un bébé naquit dans un bus !

La Croix-Rouge suédoise sauva ainsi 25 000 détenus des camps de concentration.

Si Himmler avait accepté ces libérations, c'est parce qu'il espérait que les Suédois lui

ménageraient un contact avec Eisenhower pour négocier une paix séparée et un retournement des Alliés contre les Soviétiques, aux côtés de l'armée allemande ! Ces négociations et ces libérations furent menées à l'insu d'Hitler dont on imagine la fureur quand il apprit, par la radio, qu'Himmler avait osé prendre contact avec les Alliés et qu'il avait été bien évidemment éconduit.

Après la guerre, le capitaine Harald Folke participa aux interventions de l'O.N.U. dans ses processus de paix au Congo en 1961 et à Chypre en 1964, comme officier au sein des forces d'intervention suédoises.

Dès sa retraite, le colonel Folke choisit de venir s'installer en France avec sa femme et ses jeunes enfants. Il y vécut jusqu'à sa mort, dans un petit village du Périgord, entouré de l'amitié de ses voisins et de l'affection indéfectible des anciens de Neuengamme et de Ravensbrück.

Anise Postel-Vinay

EN MÉMOIRE DE

ODETTE TOUPENSE

Châteauneuf, petite ville des bords de la Loire, a vécu les années à l'heure allemande avec ses angoisses, ses drames et ses espoirs.

La Résistance s'y est très tôt organisée et y fut décimée peu à peu aussi. Le mouvement « Libération Nord » auquel j'appartiens, compte encore ce 13 juillet 1944, le secrétaire de Mairie, Monsieur Guy Toupense.

Un jeune français à la solde des nazis vient m'arrêter ce même 13 juillet au matin, accompagné du chef de la Gestapo d'Orléans. Puis ils arrivent chez Madame Toupense qui habite, avec son mari et ses deux enfants, une aile du château, mairie de la ville. Ce n'est que vers 17 heures, las d'attendre le retour de Guy Toupense, qu'ils emmènent Odette — cette jeune maman si fragile — laissant là, Alain, sept ans, Françoise, quatre ans.

Son long martyre commence... Je ne la reverrai qu'à Ravensbrück où nous nous croiserons.

A mon retour, fin mai 1945, son mari, plein d'espoir attend Odette, quelqu'un l'ayant vue vivante. *Tu seras là pour l'accueillir* me dit-il. Le surlendemain, effondré, il apprend l'irréparable... Châteauneuf n'oubliera jamais.

Yvette Kohler
Déléguée du Loiret

Par deux fois la courageuse Maman d'Odette avait eu la possibilité de voir sa fille dans sa prison. Ce furent des minutes déchirantes qu'elle a contées à ses petits-enfants. Ainsi le 4 août elle avait pu l'embrasser pour la dernière fois :

« J'arrivais dans une petite pièce où il y avait une table. Mon Odette se tenait face à moi et, sur le côté, un garde.

Je trouvais ma chère enfant bien changée, elle n'était pas gaie et avait perdu son assurance. Ses premières paroles ont été celles-ci : *Ma petite Maman ne te fais pas d'illusions, nous partirons, pour combien de temps ?* Puis elle me fit des recommandations pour ses petits. Là, n'en pouvant plus, elle se mit à sangloter : *Maman, je sais qu'ils ne manqueront de rien.* Elle me donna certains détails pour les habiller l'hiver... Elle sanglotait tant que le garde lui dit assez gentiment : *Ne pleurez pas*, puis il donna le signal pour nous quitter.

Ce fut poignant car nous sentions que c'est un adieu et elle me répétait : *J'essayerai d'être courageuse, mais j'ai peur de mourir.* Je retourna chez moi le cœur bien lourd ».

Le 9 août, les internées orléanaises étaient transférées à Romainville et commençaient pour leurs familles les longs mois d'anxiété. En effet, contre toute attente alors que les troupes alliées approchaient de Paris, les Allemands entassaient encore leurs prisonniers dans des convois dont les parcours à travers l'Allemagne furent particulièrement longs et tragiques. C'est ainsi qu'après sept jours de voyage, notre convoi arriva à Ravensbrück et qu'avec Odette nous sommes devenus les *Stücken 57...*

Après le choc de la découverte de Ravensbrück, à peine transformées en bagnardes, nous allions connaître les transports dans plusieurs Kommandos ; autre réalité dramatique de notre condition de bétail corvéable à merci. Ainsi avons-nous usé peu à peu nos forces dans des Kommandos successifs et malgré la lenteur voulue avec laquelle nous traventions, au minimum douze heures par jour ou... par nuit. Nous avions au moins la satisfaction d'employer des méthodes de travail plutôt désastreuses pour l'effort de guerre du Grand Reich !

Mais c'est à Markkleeberg, notre dernier Kommando, que nous devions vivre les jours les plus désespérants de notre captivité. Contraintes à des travaux en plein air : terrassement sur un sol profondément gelé, déchargement de charbon sous la pluie, la neige, corvées en forêt ou dans le camp, nous étions de plus en plus affaiblis par le manque de nourriture. A peine vêtues, la rigueur de l'hiver nous était insupportable. Pour nous les Françaises, il n'était pas question d'être officiellement malades nous n'étions pas autorisées à entrer au Revier ! Et pourtant... les Orléanaises qui entouraient Odette étaient conscientes que son état nécessitait des soins et qu'elle ne pouvait plus travailler. Hélas, le 13 avril, encadrées de « nos » SS en armes, nos minables couvertures sur le dos et un petit bout de pain en poche, nous avons franchi la porte du camp pour une destination inconnue.

Pourrons-nous jamais oublier cette marche hallucinante sous les mitraillages, les bom-

bardements, les tirs des SS. Sans nourriture, les pieds en sang, suçant quelques brins d'herbe, nous avancions... Quelle force sur-humaine nous a permis de parcourir comme des zombies, des kilomètres et des kilomètres jusqu'à l'arrivée de nos libérateurs ?

On parle beaucoup de la solidarité qui a permis la survie dans les camps. Nous, nous pouvons témoigner que, lors de notre dernière épreuve, cette solidarité s'est manifestée d'une manière extraordinaire, et les compagnes d'Odette en sont un magnifique exemple. Elles la soutiendront, aidant chacun de ses pas durant cette marche infernale jusqu'à Litmorice en Tchécoslovaquie. Puis encore quelques jours jusqu'au camp de Welboth où, enfin, elle recevra des soins, les premiers... C'était le 2 mai.

Mais Odette, trop épuisée ne survivra pas. Pensant intensément aux siens, à ses chers enfants qu'elle avait tant espéré revoir, profondément croyante, elle s'éteignit doucement en récitant le « Notre Père ». Nous étions le 8 mai 1945.

Le 22 juin 1946, elle fut inhumée à Olivet, son mari ayant réussi à rapatrier son corps après de multiples et difficiles démarches.

Il avait pu reconnaître sa tombe grâce à l'humble couronne d'herbes séchées déposées, dans un ultime geste d'affection, par les mains de ses chères compagnes de déportation.

Jacqueline Fleury

CARNET FAMILIAL

DÉCÈS

Nous avons le vif regret de vous faire part du décès de nos camarades :

Madeleine Laroche (46894), Asnières, le 22 février 2000 ;

Geneviève Dominjon (57816), Fontainebleau, le 6 mai 2000 ;

Suzanne Spiri di Gliozi (27832), Nice, le 14 mai 2000.

Michelle Bévérina (fille de Jacqueline-Myrtille, 27433, décédée) est décédée le 5 avril 2000.

DÉCORATION

Marguerite Plancherei, Fribourg, a été élevée à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre National du Mérite.

Toutes nos félicitations.

RAPPEL

Avez-vous pensé à vous inscrire pour la rencontre de Saint-Brieuc, les 7 et 8 septembre 2000 ?

Il n'est pas encore trop tard...

Communiqué diffusé à la demande de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, par toutes les associations de Déportés et à communiquer lors de leurs assemblées générales ou congrès avant le 1^{er} juillet 2000

Édition du Livre-Mémorial des déporté(s) partis(es) de France, arrêté(s) en application des mesures de répression prises par l'occupant ou le régime de Vichy.

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation a entrepris, depuis 1996, la réalisation du Livre-Mémorial des déporté(s) partis(es) de France, arrêté(s) en application des mesures de répression prises par l'occupant ou le gouvernement de Vichy.

Ce travail de mémoire a reçu l'appui du gouvernement français : ministères de la Défense/Secrétaire d'État à la Défense chargé des Anciens Combattants, de la Culture/Archives de France, de l'Équipement, des Transports et du Logement, de l'Intérieur, ainsi que celui de la Commission Européenne, et de l'Université de Caen.

Le Livre-mémorial comprendra l'inventaire des transports de déportés par ordre chronologique, la liste des déportés de chaque transport, ainsi que des listes des déporté(s) arrêté(s) en Allemagne, avec les informations suivantes : matricule, nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, lieux de déportation connus (camps, commandos, prisons), situation-date-lieu (décédé au camp, disparu, rentré, libéré, évadé, situation non connue), et observations (gazé, NN, ...).

De plus, les règles en vigueur précisent que le Livre-mémorial ne devra comporter que les noms des déporté(s) dont les intéressé(e)s eux-mêmes, ou s'ils sont décédé(s) leurs ayants-droit ne se sont pas opposé(s) à l'inscription de leur nom. C'est pourquoi, la Fondation pour la Mémoire de la Déportation demande à tous les déportés, ou à leurs ayants-droit en cas de décès, qui s'opposeraient à l'inscription de leur nom dans le Livre-Mémorial, de lui faire connaître cette décision par écrit avant le 31 août 2000.

Le Livre-mémorial donnera lieu à des éditions, d'abord sur support papier en fin d'année 2000, puis aussi sur support Cédérom et Internet à partir de 2001, lorsque « l'édition-papier » aura permis de procéder aux corrections voulues au vu des observations des déportés et de leurs familles.

La première édition du Livre-mémorial paraîtra en fin d'année 2000. Ce sera une « édition-papier ». Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque déporté(e), et famille de déporté(e) décédé(e), dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant qu'ils peuvent exercer dès maintenant en s'adressant à monsieur Claude Mercier, Secrétaire Général, au siège social de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 71 rue Saint-Dominique - 75007 PARIS - Tél. : 01 47 05 31 88 - Fax : 01 44 42 35 62



Le CD-ROM Mémoires de la Déportation

Oeuvre pédagogique et historique, édité par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et réalisé par Publicis Technology s'était vu attribué le Grand Prix Möbius France 1999. Il a reçu le 6 mai dernier la **Mention Spéciale du Jury du Prix Möbius International 2000**.

Nos très vives félicitations !

Cette œuvre est disponible à l'ADIR. 250 F.

Communiqué

François Bertrand a déjà publié le fruit de trois années de recherche qui retrace la vie et la mort des neuf convois qui quittèrent Buchenwald du 6 au 10 avril 1945 sous le titre : *Le convoi de la mort Buchenwald-Dachau 7 au 28 avril* (Éd. Héraclès. Pau). Il souhaite compléter cette étude, d'où l'appel ci-dessous :

Après avoir étudié les transports ayant quitté Buchenwald entre le 5 et le 10 avril 1945 (38 000 ont quitté le camp durant ces six jours), j'entreprends de recenser les convois d'évacuation qui à partir de début avril 1945 ont quitté, à pied ou en trains les camps de Bergen-Belsen, Dachau, Dora-Mittelbau, Flossenbürg, Mauthausen, Neuengamme, Oranienburg-Sachsenhausen, Ravensbrück, pour silloner « dans le désordre » ce qui restait du III^e Reich.

Merci à toute camarade qui pourrait me faire parvenir un document écrit contenant **dates et itinéraires** sur un de ces convois soit au départ du camp central, soit au départ d'un Kommando.

François BERTRAND, Les Hespérides.
26 Bd Stell. 92500 Rueil-Malmaison.

7 et 8 septembre 2000

Le 8 septembre 2000, lors de notre Rencontre Interrégionale, nous passerons à SAINT-CAST (Cf. V.V. 269, pp. 8-10).

SAINT-CAST

Début 1941, quinze jeunes de 28 à 16 ans – dont dix aviateurs de l'Ecole de Pilotage de Saint-Brieuc – ne supportant plus de voir leur pays occupé, décident de rejoindre le Général de Gaulle à Londres.

Avec beaucoup de difficultés, ils réussissent à acheter un vieux bateau, le *Buchara*. Le 12 février, ils embarquent sans bruit, de la baie de la Fresnaye, près de Saint-Cast, chacun en possession d'une arme.

Le cap franchi, la grand-voile casse. Le moteur tourne à pleins gaz, pas de vedette allemande, tout va bien. Mais le moteur tombe en panne, le bateau se disjoint, l'eau pénètre dans la coque. Le jeune équipage espère rencontrer les patrouilles britanniques.

Au lever du soleil, l'eau monte de plus en plus dans la coque. Ils aperçoivent alors un navire qui se dirige vers eux, portant un pavillon rouge, couleur de fond de l'Union

Rencontre Interrégionale

à Saint-Brieuc

Jack. Malheureusement, c'est un patrouilleur à croix gammée. Les jeunes font glisser leurs armes et les valises dans la mer, mais, sous la menace, doivent monter sur le bateau allemand, ils sont fouillés (les Allemands trouvent une carte de route pointée vers l'Angleterre). Interrogés et emmenés à Guernesey, puis Cherbourg, aux mains de la Gestapo.

Interrogatoires pendant des heures et des jours, sans qu'ils faiblissent. De Cherbourg, ils sont conduits à la prison de Saint-Lô. 19 mars, jugement par un tribunal allemand qui demande la mort pour onze d'entre eux, les travaux à perpétuité pour deux autres, sept ans de prison pour le plus jeune. L'avocat d'office, capitaine de la Wehrmacht, ému par le patriotisme de ces jeunes et leur courage, fait appel. Il réussit à ce que les peines de mort de neuf des onze soient commuées en travaux forcés à perpétuité, Jean Magloire Dorange et Pierre Devouassoud restant condamnés à la peine capitale.

Les quinze jeunes ont écouté la sentence debout, regardant leur juge et gardant le sourire aux lèvres.

Maurice Guéret, le plus jeune, demande à partager le sort de ses compagnons : que la

peine de mort de Dorange et Devouassoud soit commuée et que tous soient égaux. Ce qui fut refusé par le tribunal allemand.

De leur cellule de condamnés à mort, Dorange et Devouassoud réussissent à faire passer à leurs camarades une magnifique lettre d'adieu.

Le matin du 12 avril 1941, veille de Pâques, tous deux sont fusillés à l'Abbaye, main dans la main, criant « Vive la France, vive l'Angleterre ».

Les autres partirent vers les forteresses et les camps de concentration, ainsi que Madame Devouassoud, pour avoir aidé son fils à acheter le *Buchara*. Quelques-uns reviennent, dont Robert Laruelle, qui épousera une jeune résistante croisée à la prison de Saint-Lô, compagne de Madame Devouassoud durant leurs quatre années de déportation. Le Commandant Laruelle est décédé en 1996.

Jacqueline Fleury
Marie-Claire Jacob

Nos centenaires

Germaine Della-Giacomo a fêté ses 100 ans le 1^{er} avril dernier à Limoges, entourée de sa famille et de notre camarade Thérèse Menot. Cette ancienne employée des PTT de Limoges a mis à disposition du mouvement *Combat*, dès 1941, les possibilités que lui offraient ses fonctions, puis a adhéré au NAP. Arrêtée à son guichet par la Gestapo, le 23 mars 1944, elle est emprisonnée à Limoges, puis, via Romainville, déportée à Ravensbrück (convoy des 35000) et libérée le 10 avril 1945. A son retour, en juin, elle retrouve son fils Jean-Pierre, âgé alors de 9 ans, et son mari rescapé, lui, de Neuenhamme.

Nous lui adressons nos félicitations et nos vœux les plus chaleureux.

L'ADIR

Société des Amis de l'ADIR

Nous rappelons aux membres des familles de nos compagnes décédées, ainsi qu'aux enseignants et à tous ceux qui sympathisent avec les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, que l'adhésion à la Société des Amis de l'ADIR donne droit au service de notre bulletin (5 n^o par an) : cotisation minimum 120 F.

Etablir le chèque au nom de :

Société des Amis de l'ADIR,
24, avenue Duquesne, 75007 Paris

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ
N^o d'enregistrement à la Commission paritaire : 01 325
Imp. CHIRAT - 42540 Saint-Just-la-Pendue. N^o 9575



Dépôt de gerbe sur le site de Siemens au pied du panneau (en allemand) posé par l'Amicale allemande de Ravensbrück et l'Association des Amis « Ceci ne doit pas être oublié ».